

## Compte rendu de séance

### Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2021

L'an 2021 et le 1<sup>er</sup> Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET Maire.

**Présents** : M. ALBARET David, Maire, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. HENRY Tristan, M. RODRIGUEZ Manuel, M. SCHMITT Alain.

**Absents excusés ayant donné procuration** : M. ALECHKINE Jean à M. DURAND Jean-Pierre, Mme GUENARD Sabrina à Mme FONTAINE Sandrine.

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 26/03/2021

**Date d'affichage** : 26/03/2021

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Blois le : 06/04/2021

et publication ou notification du : 06/04/2021

**A été nommé secrétaire** : M. HENRY Tristan.

### **SOMMAIRE**

- Approbation du procès-verbal de séance précédente
- Vote des taux d'imposition directs - DEL2021 -010
- Approbation du compte administratif 2020 - DEL2021 -011
- Approbation du compte de gestion 2020 - DEL2021 -012
- Affectation du résultat - DEL2021 -013
- Vote des subventions - DEL2021 -014
- Vote du budget primitif 2021 - DEL2021 -015
- Questions diverses

M. le maire ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint.

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

### **2) Vote des taux d'imposition directs - réf : DEL2021 -010**

Le nouveau schéma de financement des communes est entré en vigueur au 1er janvier 2021.

Dans ce cadre, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ainsi que la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ne sont pas supprimées. La loi de finances pour 2020 prévoit que le taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022 sera égal à celui de 2019. Ce gel de taux s'applique par voie de conséquence sur la THRS et la THLV.

**Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation pour Lestiou était de 7,15 % en 2019.**

Par ailleurs dès 2021, le produit de la part départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affecté aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) perdue.

Pour 2021, le nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sera alors égal à la somme des taux communale et départemental appliqués pour 2020. Il s'agit d'un taux initial de référence. Les communes peuvent modifier ce taux dès 2021.

Pour mémoire en 2020, le taux communal de taxe foncière (bâtie) était de **9,66 %** et le taux départemental de taxe foncière (bâtie) était de **24,40 %**. Soit un taux total initial de référence de **34,06 %**.

Considérant le vote du budget de la commune de Lestiou pour 2021 présenté **sans** augmentation de taux, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à savoir :
  - Taxe foncière (bâtie) : 34,06 %
  - Taxe foncière (non bâtie) : 40,41 %
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité : (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

### 3) Approbation du compte administratif 2020 - réf : DEL2021 -011

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 311 269,93	G 316 295,45
	Section d'investissement	B 46 452,27	H 119 776,49
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 83 160,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 64 179,88 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
Total (réalisations + reports)		421 902,08 = A+B+C+D	519 232,42 = G+H+I+J
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 27 955,69	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	= E+F 27 955,69	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 311 269,93	=G+I+K # 399 455,93
	Section d'investissement	=B+D+F 138 587,84	=H+J+L # 119 776,49
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 449 857,77	= G+H+I+J+K+L 519 232,42

Hors de la présence de M. Albaret, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Voté à l'unanimité (pour : 9 voix, contre : 0, abstentions : 0)

#### 4) Approbation du compte de gestion 2020 - réf : DEL2021 -012

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations sont justifiées ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

#### 5) Affectation du résultat - réf : DEL2021 -013

##### SECTION INVESTISSEMENT

Résultat N-1 .....+9 144,34 €

##### SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat N-1 .....83 160,48 €

Autofinancement prévisionnel N-1 .....0,00 €

Déficit Investissement N-1 .....0,00 €

Restes à réaliser en dépenses .....27 955,69 €

Restes à réaliser en recettes.....0,00 €

Affectation obligatoire compte 1068 ..... 18 811,35 €

##### DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Affectation du résultat N-1 au compte 1068.....88 186,00 €

Affectation en report à nouveau ligne 002 .....0,00 €

Voté à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

## 6) Vote des subventions - réf : DEL2021 -014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

		Vote
AS Conciliateurs de justice .....	50 €.....	10 voix pour
Association des secrétaires de mairie : .....	30 €.....	10 voix pour
Association l'ELAN : .....	600 €.....	10 voix pour
Office Nationale des Anciens Combattants : .....	50 €.....	10 voix pour
Souvenir Français : .....	50 €.....	10 voix pour
Familles rurales : .....	800 €.....	10 voix pour
Association La Divine : .....	300 €.....	10 voix pour

## 7) Vote du budget primitif 2021 - réf : DEL2021 -015

M le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal étudie et vote le budget chapitre par chapitre.

Il est arrêté comme suit :

SECTION	DE FONCTIONNEMENT	D'INVESTISSEMENT
- Recettes .....	399 818,78 € .....	157 874,75 €
- Dépenses .....	399 818,78 € .....	157 874,75 €

Voté à l'unanimité (pour : 10 voix, contre : 0, abstentions : 0)

Après le vote du budget primitif, M. le maire ajoute que le l'excédent attendu à fin 2021 sera d'environ 55 000 €, auquel viendront s'ajouter les subventions non comptabilisées au BP.

Au total, l'excédent à fin 2021 sera légèrement supérieur à celui de fin 2020, mais la commune aura effectué d'importants investissements tout en réduisant son fonctionnement.

## 8) Questions diverses

Arrivée des moutons : l'arrivée des brebis et des agneaux est prévue le 10 avril à 11 heures. Les moutons seront mis dans le près en bas de l'école. Les familles restent conviées mais il faudra veiller à un respect strict des règles sanitaires.

Enfants de l'école à la plaine de jeux : les enfants de l'école Avaray-Lestiou (4 classes) se sont rendu à la plaine de jeux le 30 mars pour une rencontre sportive.

Marché Gourmand de printemps le 8 mai à partir de 14 h : l'organisation est en cours, environ 25 commerçants participeront. M. le maire compte sur tous les conseillers pour aider à un bon déroulement.

M. le maire constate que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 19 h 40.

En mairie, le 03/04/2021  
Le Maire  
David ALBARET